

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 22 MARS 2022 A 19H00**

**Présents** : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, A. BRET, M. JEANNEY, L. FALCOZ, C. LABLACHE, C. COGNOT. J. LAVIRE, S. DELORME, G. PIPAZ. J.P PERROT. D.RACCURT.

**Absent Excusé** : J. LAVIRE (Pouvoir B. LAVIRE)

**Secrétaire de séance** : A. BRET

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **AVIS SUR LE PROJET DE 3<sup>ème</sup> PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur C. GOUVERNEUR qui rappelle la directive européenne n° 2008/50/CE du 21 mai 2008 sur la qualité de l'air ambiant, visant à limiter les émissions dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote... et prévenir ou réduire les effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble. A l'issue du PPA 2, plusieurs enjeux restent à traiter dans l'agglomération de Lyon. L'objectif prioritaire de ce PPA 3 concerne les oxydes d'azote, dont les concentrations doivent être abaissées. Le second objectif concerne les particules fines qui peuvent pénétrer profondément les voies respiratoires et présentent un enjeu de santé publique important. Le troisième objectif sera de contenir la dégradation observée depuis quelques années concernant l'ozone. Le quatrième objectif concerne le respect des mesures précédentes soit la réduction des polluants définis dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). La zone d'étude prise en compte pour la révision du PPA comprend l'ensemble du département du Rhône, la frange sud-ouest du département de l'Ain, la partie nord-ouest du département de l'Isère ainsi que quelques communes de la Loire rattachées à la communauté de communes des Monts du Lyonnais. Les actions du PPA3 viseront donc à diminuer globalement la circulation routière en favorisant différentes alternatives (covoiturage, vélo, marche à pied, ZFE etc.). S'en suit un débat :

« D. RACCURT les arbres absorbent le CO2 de l'atmosphère à travers la photosynthèse. Ils capturent le carbone, le transforment en matière organique et libèrent ensuite l'oxygène restant. S. DELORME pas de baisse des particules pendant le confinement.

G PIPAZ méconnaissance des produits polluants exemple l'éthanol (beaucoup d'énergie et de terres pour cultiver la matière première).

M.JEANNEY comment les particules sont identifiées et reconnues ?

A.L. BRUNET on est dans la sous mesure pas à la hauteur des enjeux »

A l'issue de ces remarques, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable conforme à celui du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Côtière à Montluel.

### **ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE DES CONSORTS GOUVERNEUR**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 09 octobre 2018, la commune a accepté d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée E96p sise Chemin de Labour issue de la propriété des consorts GOUVERNEUR. A ce jour, la vente n'étant pas réalisée il convient d'annuler la délibération précipitée sachant que la parcelle issue de la division est maintenant cadastrée E 1258. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise dans les mêmes conditions à rédiger la délibération permettant d'acter cette vente.

### **TERRAIN DE FOOTBALL / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES ET AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, un courrier du CMSB section Football, sollicitant une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux sur le stade de Bressolles. Elle rappelle que le terrain est régulièrement utilisé par le Club de Football de Bressolles CMSB qui dispense des entraînements et organise des matchs. Le terrain est très détérioré, certaines zones sont soumises à des usages intensifs, un semis de regarnissage s'avère nécessaire. Ce semis de regarnissage aurait pour objectif de renforcer la densité du gazon ou d'introduire de nouvelles variétés à vocations sportives. Le CMSB section Football a contacté 2 entreprises qui pourraient réaliser ces travaux d'amélioration, après examen des offres l'entreprise PARCS ET SPORTS demeurant 7 Rue Jean Mermoz à CHASSIEU (Rhône) a été retenue pour un montant de 4 830,00 € HT soit 5 796,00 TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la nécessité de la remise en état du stade de la commune. Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur et auprès de la Région auvergne Rhône-Alpes au titre de l'amélioration des équipements sportifs. Madame le Maire précise que le plan de financement sera dressé selon une éventuelle participation plafond de la commune n'excédant pas 1000,00 € et d'une participation du CMSB section Football qui pourrait atteindre 1000,00 €.

### **INSTRUCTIONS D'URBANISME**

#### **Déclarations préalables :**

- Altea Expert – division foncière
- Evynergie – pose de panneaux photovoltaïques + isolation extérieure
- GOUVERNEUR Mireille - division foncière
- LECLERCQ Christophe - remplacement d'une porte de garage
- NADAL Christophe - édification d'un mur et mise en place d'un portail
- CIBOULET Christiane-division foncière
- BRAZIER Fabrice – extension habitation

#### **Permis de construire :**

- DELORME Serge : extension plain-pied et création piscine.
- GARCIA Florian CHANEL Marie-Cécile – construction maison individuelle

## **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel. (A. RACCURT) : une rencontre a eu lieu en mairie avec la nouvelle animatrice du CISPD, les sujets abordés et concernant notre commune sont la mutualisation du personnel de police municipale et l'intérêt de la mise en place des caméras de surveillance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Info Centre de Gestion de l'Ain (A. RACCURT) : le CDG a notifié aux communes adhérentes qu'il était possible de modifier les termes du contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec une hausse de 0.10% sur les agents CNRACL, pour adapter la protection décès de la collectivité à l'évolution réglementaire. La collectivité répondra favorablement à cette proposition de modification.

Coupe de Bois (D. RACCURT) : l'ONF vient de faire parvenir une offre de prix de l'exploitant forestier, concernant la coupe de bois sur les parcelles 102-103-104. L'offre d'un montant de 1500,00 € a été acceptée.

Collecte en faveur de l'UKRAINE (B. LAVIRE) : remerciements aux membres du C.C.A.S et aux bénévoles qui ont tenu les permanences et conditionnés les dons et à C. GOUVERNEUR qui a mis à disposition le local. La collecte a permis de récolter 5m<sup>3</sup>.  
Projet épicerie itinérante (M. JEANNEY) : dans le cas d'une mise en route, elle sera opérationnelle en juin. C.GOUVERNEUR demande le nombre de réponses suite à l'enquête, 31 réponses ont été dénombrées.

A.L. BRUNET souhaite avoir un échange régulier avec la commission « communication » afin d'être mieux informée du contenu et de la date de parution du bulletin municipal et des Petites Nouvelles de Bressolles.

La séance est levée à 20h45